## DECLARATION PREALABLE d'INTENTION de PRATIQUER UN ECOBUAGE PENDANT la PERIODE du 1º OCTOBRE au 30 JUIN

Le déclarant (pro	priétaire ou ayant dro	it)		·
OM / Prénom :		.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
	Propriétaire □ Ayant dr		oit 🗆	
lresse du domicile	;			
Terrains concern	s par le brûlage fourn	ir un plan cadast	ral localisant	le ou les foyers (format A4)
Commune	Lieu-dit	section	N°	Superficie (ha)
			! !	
	i			
4.	Surface totale à brûler			
				3
stance des bois les	plus proches (mesurée e	en ligne droite)	I	m
	plus proches (mesurée e			

## A DEPOSER en MAIRIE au moins 48 HEURES avant la DATE PREVUE

Consignes de sécurité à respecter

La pratique de l'écobuage (brûlages de végétaux sur pied) est <u>autorisée sous réserve</u> de respecter les dispositions suivantes :

- l'écobuage doit être effectué à plus de 50 mètres des bois et forêts ;
- la surface à brûler devra être fractionnée en unité de 2 ha au plus, afin que le personnel de surveillance reste maître de la conduite du feu;
- avant toute mise à feu, une bande de 25 mètres de largeur au moins doit être nettoyée autour de la surface à brûler ;
- ce type de feu doit être effectué à plus de :
  - 10 mètres des lignes électriques ou téléphoniques aériennes,
  - 25 mètres des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables ;
- le feu doit être effectué sous la surveillance permanente d'au moins une personne et le personnel de surveillance devra être en nombre suffisant selon l'importance du feu. Ce personnel doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Il doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres. Les sapeurs-pompiers n'ont pas vocation à effectuer cette surveillance;
- la vitesse du vent ne doit pas dépasser 20 km/h (degré 3 sur l'échelle de Beaufort). Les spécifications pour l'estimation de la vitesse d'un vent d'au moins 20 km/h sont les suivantes : les feuilles et les petites branches sont constamment agitées. Le vent déploie les drapeaux légers .
- le feu ne doit pas entraîner un danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers et ferroviaires.